

Bulletin d'histoire politique

La construction identitaire dans les discours des premiers ministres québécois (1960-2007)

Denis Monière et Émilie Goulet



Volume 17, numéro 2, hiver 2009

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1054728ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1054728ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Bulletin d'histoire politique
VLB Éditeur

ISSN

1201-0421 (imprimé)

1929-7653 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Monière, D. & Goulet, É. (2009). La construction identitaire dans les discours des premiers ministres québécois (1960-2007). *Bulletin d'histoire politique*, 17(2), 191–207. <https://doi.org/10.7202/1054728ar>

Tous droits réservés © Association québécoise d'histoire politique; VLB Éditeur, 2009

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

La construction identitaire dans les discours des premiers ministres québécois (1960-2007)

DENIS MONIÈRE *et* ÉMILIE GOULET
Université de Montréal

La question de l'identité collective a toujours été problématique pour les francophones du Québec en raison de leur statut de peuple minoritaire au Canada et de la situation de dépendance politique qui en découle. La définition du nous a varié selon les conjonctures et les stratégies de promotion collective. L'identité canadienne a prévalu tant que les francophones ont été majoritaires dans la colonie du Bas-Canada. Puis, elle s'est transformée en double identité avec la minorisation démographique et politique qui s'est produite au milieu du *xix*^e siècle à la suite de l'échec du mouvement patriotique et de l'Union du Canada. Les Canadiens sont alors devenus des Canadiens français. Cette identité supposait qu'il y avait coexistence de deux peuples au sein de la communauté politique canadienne qu'on a appelé faussement Confédération canadienne. Pour justifier cette double identité, on a inventé la théorie du pacte entre les deux nations. Comme cette logique binationale artificielle ne pouvait résister à l'épreuve des faits et des rapports de forces réels, la définition du nous se transforma une troisième fois dans les années soixante. À la suite du recensement de 1961 qui indiquait un net déclin démographique des francophones au Canada et des études de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme qui révélaient une discrimination systémique envers les francophones, on prit conscience que le système politique canadien ne pouvait être le cadre de l'épanouissement de l'identité canadienne-française.

Avec la Révolution tranquille, l'affirmation du Québec comme centre de référence politique de la nation canadienne-française transforma le sentiment d'appartenance et la définition du nous en réservant la notion de Canadien français aux francophones vivant hors Québec et en désignant la communauté d'appartenance par son lieu de pouvoir.

Les Canadiens français devinrent des Québécois. Cette appellation correspondait à l'affirmation des revendications autonomistes visant à transformer un État provincial en un État national. Par cette mutation, le nous défini jusque là par des attributs culturels s'incarnait désormais dans une structure politique dont on voulait élargir les pouvoirs. Mais il y avait toujours dualité identitaire car il y avait deux types de Québécois : certains qui, tout en demandant plus de pouvoirs pour le Québec, ne voulaient pas abandonner leur identité canadienne, alors que d'autres proposaient que le Québec devienne un État indépendant assurant de ce fait la coïncidence entre la majorité culturelle et la majorité politique.

La montée du nationalisme québécois incita l'État canadien à entrer dans la bataille pour la construction identitaire. Le gouvernement fédéral sous l'impulsion de Pierre Trudeau mobilisa ses capacités juridique et financière pour construire une identité canadienne capable de concurrencer l'affirmation identitaire québécoise. « Un des moyens de contrebalancer l'attrait du séparatisme, c'est d'employer un temps, une énergie et des sommes énormes au service du nationalisme fédéral. Il s'agit de créer une image si attrayante du Canada qu'elle rende celle du groupe séparatiste peu intéressante par comparaison »¹. Les deux piliers de cette nouvelle identité canadienne seront le bilinguisme et le multiculturalisme. Les divers gouvernements qui se succéderont à Ottawa ne ménageront pas les moyens pour inculquer ce sentiment d'appartenance canadienne.

Dans cette recherche, nous utiliserons les discours des premiers ministres québécois pour reconstituer la trajectoire de l'identité collective de Jean Lesage à Jean Charest. Comment les premiers ministres qui ont gouverné le Québec depuis 1960 ont-ils défini le nous dans cette bataille de l'identité ? Comment ont-ils caractérisé la population québécoise ? Quels concepts ont-ils utilisés pour désigner le Québec ? Nous postulons qu'en raison de son rôle central dans le système politique, le premier ministre est le meilleur révélateur des orientations idéologiques d'une société.

Le rôle du premier ministre

Même si le système parlementaire a été au cœur des innovations démocratiques en servant de contrepoids au système monarchique, la coexistence des deux systèmes de légitimité a produit au fil du temps des effets d'osmose en transférant au premier ministre certains pouvoirs qui caractérisaient les monarchies. Dans les pays organisés selon le « modèle de Westminster », le premier ministre est devenu le personnage central des

institutions parlementaires. Contrairement à l'image traditionnelle qui le représentait comme le *primus inter pares*, il est la clé de voûte du processus gouvernemental et concentre entre ses mains l'essentiel du pouvoir. Ce n'est pas sans raison qu'au Canada, on le décrit comme un «monarque électif»². Il se compare à un monarque tant par son pouvoir de nomination que par son pouvoir de représentation.

Sa domination du système politique s'explique par le fait que dans le système fédéral canadien, c'est lui qui choisit les ministres du gouvernement et met fin à leur mandat selon son bon plaisir. Il désigne les représentants de l'État comme le gouverneur général et les lieutenants gouverneurs dans les provinces, il contrôle les nominations des juges, des hauts fonctionnaires et d'une multitude de fonctions liées au pouvoir exécutif. On estime à environ 3 500 le nombre de postes dont il désigne les titulaires³. Enfin, c'est lui qui décide du moment propice pour la tenue des élections. André Bernard soutient que

la suprématie du premier ministre est aussi une caractéristique du système parlementaire québécois. « Cette autorité repose non seulement sur son pouvoir de nomination mais aussi sur certaines prérogatives. Il est le seul au sein du conseil des ministres à avoir une vue d'ensemble des dossiers et à fixer les orientations du gouvernement. Il se réserve aussi le pouvoir d'annoncer les décisions importantes du gouvernement »⁴.

En raison de son rôle stratégique, le premier ministre est donc le principal producteur de sens dans le système politique québécois d'une part parce qu'il est le seul à pouvoir prétendre s'exprimer au nom de l'ensemble de la société et ensuite parce qu'il est le seul à pouvoir parler au nom du gouvernement. Ses discours sont révélateurs de l'idéologie dominante d'une société et exposent les principales orientations du gouvernement.

Les interventions publiques des premiers ministres font valoir le bien-fondé des décisions gouvernementales et expliquent comment elles bénéficieront à la société. Même si la gestion est inspirée par des orientations idéologiques particulières, les décisions gouvernementales doivent donner l'apparence de favoriser le bien commun en prétendant tenir compte de l'ensemble des intérêts et de s'élever au-dessus des intérêts partisans. Le premier ministre pourra même invoquer dans certains cas cette logique de rassemblement pour se soustraire aux pressions de son parti et de ses militants qui attendent que le gouvernement serve prioritairement leurs aspirations.

Corpus et indicateurs

Pour explorer ces dimensions de l'identité québécoise, nous avons analysé les discours des premiers ministres du Québec depuis 1960 afin de retracer l'évolution des principaux concepts qu'ils ont employés pour désigner la collectivité. Le corpus comprend tous les discours prononcés par les premiers ministres et qui ont été déposés aux archives de la bibliothèque de l'Assemblée nationale du Québec⁵. Nous avons toutefois exclu de l'analyse les conférences de presse sauf dans le cas de R. Bourassa (1985-1994) parce qu'il n'y avait pas de discours écrits déposés aux archives pour cette période.

Premier ministre	Nombre de discours	Nombre de mots	Formes différentes
Lesage (1960-1966)	141	307 328	15 786
Union nationale (1966-1970)	72	126 854	10 106
Bourassa 1 (1970-1976)	51	113 597	8 134
Lévesque (1976-1985)	47	214 619	12 207
Bourassa 2 (1985-1994)	56	167 357	8 306
Parizeau (1994-1996)	26	81 004	8 049
Bouchard (1996-2001)	153	348 283	16 362
Landry (2001-2003)	76	138 571	11 321
Charest (2003-2007)	124	225 310	13 229
TOTAL	746	1 722 923	35 393

Avec plus de sept cent discours et 1 700 000 occurrences, ce corpus permet des inférences statistiques fiables sur les comportements lexicaux des premiers ministres québécois. Nous pourrions ainsi décrypter l'évolution du vocabulaire identitaire à travers le temps et comparer les usages lexicaux des différents premiers ministres.

La représentation du collectif

Par sa fonction de représentation, le discours politique construit un sujet collectif qui fonde la légitimité de l'exercice du pouvoir. Le gouvernement agit et parle au nom d'un tout qui le dépasse. On peut analyser cette repré-

sentation de la collectivité en comparant les vocables qu'utilisent les premiers ministres à titre de chefs de gouvernement pour désigner le groupe de référence au nom duquel ils exercent le pouvoir. Nous distinguons à cet égard deux catégories de vocables : les concepts identitaires génériques et les concepts identitaires spécifiques. Nous incluons dans la première catégorie les vocables suivants : peuple, nation, patrie, pays, communauté, société, groupe ethnique ; dans la seconde nous utilisons les substantifs Canadiens, Canadiens français⁶, Québécois. Le tableau qui suit décrit la répartition des principaux concepts identitaires utilisés dans les discours des premiers ministres québécois. Nous n'avons pas inclus dans ce tableau les vocables patrie, groupe ethnique, communauté dont les fréquences étaient peu significatives. Soulignons toutefois que J. Lesage et D. Johnson ont utilisé 46 fois le syntagme groupe ethnique pour désigner les Canadiens français ce qui signale une conception culturelle de la nation. Par ailleurs, les premiers ministres québécois, à l'exception de J. Lesage (42 occurrences) utilisent peu le concept de patrie qui semble suranné. Notons que 40% des emplois de patrie sont utilisés dans l'expression mère-patrie des Canadiens français.

	nation	peuple	société	pays
Lesage	1,4	14,1	11,1	11,9
Johnson-Bertrand	10	8,4	8	14,4
Bourassa1	0,7	3,6	15,6	12,9
Lévesque	0,9	3,6	14,9	4,1
Bourassa2	0,8	1,2	3,6	4,9
Parizeau	4,1	9	9,6	9,4
Bouchard	4,5	11,5	10,3	6,4
Landry	15,4	6,1	6,4	6,5
Charest	3,8	9,6	7,7	6,4

Le tableau et le graphique montrent que les premiers ministres n'ont pas été des définisseurs de la nation puisqu'ils se réfèrent peu à ce concept et lui préfère des notions plus neutres ou moins engageantes comme peuple, pays et société. Deux premiers ministres font exception à la règle : D.

Johnson et B. Landry qui privilégient la référence nationale. Cette dénatio-
 nalisation du discours est pour le moins étrange dans le cas des premiers
 ministres souverainistes qui semblent réfractaires à définir le groupe de
 référence comme une nation. Ils préfèrent tous sur employer le concept de
 peuple et de pays.

Le sens du pays

La notion de pays est polysémique et peut désigner diverses réalités : l'en-
 tité politique nationale, une nation étrangère, une région particulière ou
 encore une conception abstraite. Le graphique suivant présente les pro-
 portions des divers usages faits par les premiers ministres (nous avons
 exclu les données relatives à la conception abstraite qui étaient marginales).

	Québec	Canada	Autres
Lesage	3,2	72	19
Union nat	7	60	33
Bourassa	0	63,4	31,7
Lévesque	4,5	7	80,2
Parizeau	46	21	26,3
Bouchard	18,8	7,5	70,9
Landry	12,1	0	82,3
Charest	3,4	36,5	58,8

L'usage de ces différentes acceptions montre un fort clivage idéologi-
 que parmi les premiers ministres québécois. La position constitutionnelle
 détermine les références aux diverses catégories d'emplois. La majorité
 des emplois du mot pays sert à désigner le Canada et presque jamais le
 Québec dans les discours des premiers ministres fédéralistes Lesage,
 Johnson, Bertrand et Bourassa. Ils l'utilisent pour désigner le Canada dans
des expressions comme le reste du pays, les régions du pays, le pays tout entier,
tout le pays, l'ensemble du pays. Les souverainistes pour leur part l'utilisent
 principalement pour désigner des pays étrangers ou encore pour parler
 du Québec qui doit devenir *un vrai pays, un pays souverain.* Lorsqu'ils s'y
 réfèrent pour parler du Canada, ce n'est pas pour signifier leur apparte-
 nance comme leurs homologues fédéralistes, mais pour dénoncer le fonc-

tionnement du fédéralisme. J. Parizeau est le seul à privilégier la référence au Québec. Il emploie fréquemment les syntagmes suivants: *notre pays, se donner un vrai pays, le pays à faire, notre nouveau pays*. Les autres souverainistes ajouteront les expressions suivantes: *un pays complet, un pays souverain, un pays bien à nous*. R. Lévesque, quant à lui, ne fit pas l'association entre le pays et la souveraineté, lorsqu'il désigne le Québec, le concept de pays est employé de façon descriptive et non pas prescriptive: *pays du fleuve et de l'eau, pays de plein emploi*.

La mutation identitaire

Les discours des premiers ministres sont toutefois révélateurs de la mutation identitaire qu'a connue le Québec à partir de la Révolution tranquille. La répartition des substantifs qui désignent spécifiquement l'identité montre que dans les années 1960 les identités canadienne et canadienne-française n'étaient pas conflictuelles et coexistaient dans les discours politiques: la première définissait le cadre juridique de l'appartenance, soit l'État canadien, alors que la seconde délimitait le cadre culturel de l'appartenance. L'affirmation de l'État du Québec comme pôle d'appartenance politique et la montée du mouvement souverainiste viendront complexifier le rapport à l'identité. Ce conflit de loyauté se jouera durant la décennie soixante comme le montre le graphique suivant.

	Québécois	Canadien	Canadien français
Lesage	2,7	5,3	2,1
Johnson-Bertrand	5,1	4,4	3,3
Bourassa	13,1	1,7	0
Lévesque	4,6	0,3	0
Bourassa	6,9	0,2	0
Parizeau	25,7	1,9	0
Bouchard	23,1	0,6	0
Landry	13,7	0,6	0,3
Charest	19,8	2,3	0,2

De 1960 à 1970, la référence à l'identité québécoise est moins employée que celle à l'appartenance canadienne ou canadienne-française. À partir de 1970, on assiste au déclin des références à l'identité canadienne et à l'effacement de l'identité canadienne-française qui disparaît du vocabulaire politique avec R. Bourassa. Par la suite, le vocable *Québécois* dominera sans partage mais son emploi reproduira l'ambivalence du vocable Canadien français puisqu'il pourra désigner à la fois ceux qui acceptent le cadre politique canadien et ceux qui veulent former une nation souveraine. Nous verrons maintenant comment chaque premier ministre a manié la référence nationale.

La nation chez Jean Lesage

Lesage définissait le Québec comme le point d'appui du Canada français. Il adhère à la théorie des deux nations et considère que le Canada est constitué de deux majorités distribuées géographiquement de façon inégale. La minorité anglophone du Québec comme les minorités françaises dans le reste du Canada ne sont que des extensions des deux majorités; par conséquent elles doivent avoir des droits identiques, ce qui était loin d'être le cas dans les faits. Il définit la nation canadienne-française comme une minorité ethnique :

Nous croyons que la cause de l'avancement de notre minorité nationale dans tous les domaines ne sera bien servie que si le gouvernement du Québec – la seule province à prédominance canadienne-française – adopte ce que j'appellerais une politique globale, en ne négligeant de cette façon aucun des domaines d'activité capables de favoriser l'épanouissement économique, social et culturel de notre groupe ethnique. (3 juin 1961)

Lesage distingue entre les notions de peuple et de nation. Le peuple québécois désigne toutes les personnes qui habitent le territoire du Québec quelque soit leur origine ethnique. La nation canadienne-française, quant à elle, « est basée sur un ensemble de sentiments communs, de réactions communes, de souffrances et d'espoirs communs. Elle procède d'un héritage culturel commun. Cette nation canadienne-française a d'ailleurs depuis fort longtemps pris conscience d'elle-même, et, sur les grands affrontements de l'histoire, elle a toujours donné une réponse collective que la raison lui dictait plus que l'émotivité. Elle a déjà, pour sa survie, signé avec la communauté anglophone le pacte confédératif » (20 octobre 1963).

Dans ce cadre de pensée, il revenait à l'État du Québec de promouvoir le développement de la nation canadienne-française puisque l'État fédéral n'assumait pas ses responsabilités à l'endroit des francophones hors Québec. L'État du Québec était un État national et devait avoir un statut particulier au sein du Canada et accroître ses pouvoirs pour assumer ses responsabilités. Lesage définit la nation par des caractéristiques ethniques : origine commune, religion et langue communes.

Il reprend à son compte la théorie du pacte entre les deux nations. Dans ses discours, il utilise presque exclusivement le concept de « Confédération » pour désigner le Canada. Il emploie ce vocable 106 fois dans 29 discours différents alors qu'il n'utilise que deux fois « fédération » (il s'agit d'ailleurs d'expliquer à l'auditoire que le système politique canadien n'est même pas fidèle au modèle fédéral)⁷. Le mot *confédération* sera aussi repris par D. Johnson avant d'être « oublié » par les premiers ministres suivants.

Ce choix sémantique nous amène au cœur de la contradiction du discours nationaliste canadien-français. Il incarne une forme d'auto-occultation qui cache, sous un vocabulaire inadéquat, une impuissance chronique à transformer le réel. On parle de *confédération canadienne* parce qu'on désire voir le Canada prendre cette forme constitutionnelle qui établirait l'égalité entre les deux peuples fondateurs. La Révolution tranquille entretenait l'espoir d'une réforme en profondeur du système politique canadien qui eût reconnu le statut particulier du Québec, comme foyer national des Canadiens français, avec les compétences constitutionnelles conséquentes. On voulait que cette réforme soit consentie par les Canadiens anglais et qu'elle ne remette pas en cause l'Union canadienne.

Cette vision a pu faire illusion un certain temps, précisément de 1963 à 1965, puisqu'elle est accréditée par les déclarations du premier ministre canadien Lester B. Pearson⁸. Mais l'arrivée au pouvoir de Pierre E. Trudeau a signifié la fin de cette ouverture à la reconnaissance des deux peuples fondateurs et du fédéralisme coopératif. Le vocable *confédération* disparaît alors du vocabulaire politique canadien.

La nation sous l'Union nationale

Comme J. Lesage avant eux, les deux premiers ministres unionistes, D. Johnson et J.-J. Bertrand qui se succèdent à la tête du gouvernement du Québec (1966 et 1968) incarnent la mutation qui s'est opérée dans l'identité québécoise. Sans rompre avec le nationalisme traditionnel, ils construisent une nouvelle représentation de la nation qui s'appuie à la fois sur des dimensions culturelles et politiques. Pour inscrire le destin national dans le cadre de la modernité, ils font la promotion d'un renforcement de l'État et le

présentent désormais non plus comme *provincial* mais comme *national*. D'entrée de jeu, Daniel Johnson expliquait que le nouveau gouvernement qu'il dirigeait avait été élu avec un mandat clair : « celui de faire reconnaître partout la nation canadienne-française... » (29 juillet 1966). Il ajoutait plus tard que cette reconnaissance impliquait aussi la reconnaissance de son statut d'égalité politique avec le Canada (19 novembre 1966). Johnson définissait la nation comme une communauté naturelle (25 février 1967) dont les droits disaient-ils « sont inscrits dans la nature avant d'être inscrits dans les textes », ce qui signifiait qu'il n'y avait pas de constitution qui tienne lorsque la vie de la nation était en jeu. Pour cette raison, il ne rejette pas l'indépendance comme possibilité si jamais l'épanouissement de la nation canadienne-française s'avérait impossible dans le cadre canadien, cette posture étant bien résumée par le titre de son livre « Égalité ou indépendance ».

En présentant le Québec comme le foyer national ou comme le « point d'appui » des Canadiens français dispersés dans l'ensemble du Canada, il tente d'exprimer les nouvelles aspirations politiques du Québec, tout en préservant les liens traditionnels avec la diaspora canadienne-française. Il demande que de nouveaux pouvoirs soient concédés au Québec dans le cadre de la fédération canadienne. Il s'agissait d'obtenir la plus grande autonomie possible sans rompre le lien avec le Canada.

Cette ambivalence est exprimée par l'oscillation entre les substantifs *communauté*, *nation* et par l'usage du substantif *Canadien français* pour désigner le groupe national. Il faut enfin souligner que le discours sur la nation est surtout tenu par D. Johnson alors que son successeur se montre plus discret sur la question nationale puisqu'il ne se réfère que 11 fois au concept de nation comparativement à 86 fois pour Johnson.

La nation chez Robert Bourassa

D'une certaine façon, R. Bourassa marque une rupture avec ses prédécesseurs puisqu'il évacue de son vocabulaire les références au groupe canadien-français ainsi que le mot *confédération* pour désigner le régime politique canadien. R. Bourassa opte de façon pragmatique pour le fédéralisme tout en posant une exigence, celle de la rentabilité de ce fédéralisme. Contrairement à ses prédécesseurs qui avaient encore recours à la définition culturelle du groupe national, R. Bourassa met de l'avant une conception inclusive de l'identité. Il est ainsi le premier chef de gouvernement à employer exclusivement le substantif *Québécois* pour désigner ses concitoyens. Durant ses deux premiers mandats, il ne fait qu'une référence au *Canada français* et aucune au substantif *Canadien français*. Ce groupe nominal

sera remplacé par *Québécois*. Certes, il ne peut ignorer le Canada et les Canadiens mais il en parle beaucoup moins que ses prédécesseurs.

Par contre, il faut remarquer que R. Bourassa fuit les substantifs *peuple*, *nation* et *communauté*. Le rejet de ce vocabulaire, qui est habituellement relié à l'identité nationale, le différencie nettement de ses prédécesseurs. Bourassa n'emploie qu'une fois le concept de nation mais c'est pour désigner les autochtones (le 29 août 1990).

De ce point de vue, R. Bourassa introduit une rupture dans le discours politique québécois. Selon le témoignage de Claude Morin: «Son ambition n'était pas d'abord de guider un peuple, mais d'exercer le pouvoir dans une province, de gérer un territoire, non de proposer un objectif à une nation»⁹.

À cet égard, pour désigner la communauté québécoise, il préfère employer le mot *société*. Ce mot lui servira plus tard de sésame constitutionnel lorsqu'il lui accolera l'adjectif «distincte» pour qualifier la nature particulière du Québec et justifier les réclamations du Québec. Le reste du Canada rejetant la thèse des deux nations ou des deux peuples fondateurs, il lui faut trouver une invention lexicale pour exprimer la différence nationale québécoise. Celui qui deviendra plus tard son ministre des Affaires intergouvernementales canadiennes, Gil Rémillard explique ainsi ce choix lexical: «Le terme *nation* peut porter à controverse, alors que celui de *société*, tout en étant juste, pourrait être plus acceptable à l'ensemble de la communauté canadienne»¹⁰.

La nation chez René Lévesque

Comparativement aux autres premiers ministres, René Lévesque se caractérise par le rejet des mots-clés du vocabulaire identitaire ou qui réfèrent à la nation. Voici la liste des principaux substantifs que R. Lévesque utilise significativement peu par rapport aux huit autres premiers ministres, c'est-à-dire autant de notions pour lesquelles il éprouve de la réticence (ces mots sont classés en fonction de leur «indice de spécificité» négatif¹¹): *Québec*, *Québécois*, *Canada*, *Canadien* pour ce qui concerne les noms propres et pour les noms communs: *culture*, *région*, *province*, *nation*, *pays*, *langue*, *peuple*. Les adjectifs peu utilisés par R. Lévesque confirment cette liste et ne laissent pas de doutes: *québécois*, *français*, *culturel*, *canadien*, *national*...

Ces réticences de vocabulaire révèlent une attitude politique forte chez R. Lévesque qui récuse le vocabulaire de la *nation*. Ce phénomène observé chez R. Bourassa est pour le moins étonnant chez un leader qui prétend faire naître un nouveau pays. Il peut s'expliquer à la fois par le

positionnement idéologique de R. Lévesque et par ses pratiques discursives. D'abord, cette réticence lexicale traduirait un rejet du « lyrisme nationaliste » qui, s'il faut en croire Martine Tremblay, le met mal à l'aise¹². Par ailleurs, la forme quasi-improvisée de la plupart de ses allocutions, le souci de se mettre au diapason avec son auditoire et de construire son discours en se référant aux préoccupations du public, tout cela limite son champ lexical et réduit la possibilité d'employer des concepts trop englobants ou génériques comme *peuple* et *nation*. Il préfère un registre lexical plus terre à terre ou métaphorique. Ce phénomène langagier est illustré par une citation du manifeste *Option Québec* dans lequel il propose une définition du groupe de référence et où il évite ces deux concepts : « Nous sommes des Québécois. Ce que cela veut dire c'est que le Québec est la seule terre où nous puissions être pleinement nous-mêmes. Être nous-mêmes, c'est essentiellement maintenir et développer une personnalité qui dure depuis trois siècles et demi. Au cœur de cette personnalité se trouve le fait que nous parlons français »¹³. Lévesque était par ailleurs maître dans l'usage de la métaphore à vertu pédagogique. Il se référait au Canada en le désignant comme une maison de fou, ou encore il qualifiait son projet de souveraineté-association, de condominium... À cet égard, il faut noter que R. Lévesque est le premier ministre souverainiste qui fait le moins référence aux concepts de souveraineté et d'indépendance (0,9 et 0,8 mention par 10 000 mots). Ces données montrent qu'il n'a pas utilisé sa fonction pour promouvoir son option. En ce domaine J. Parizeau fut beaucoup plus pro-actif avec 17,6 références à la souveraineté par 10 000 mots.

J. Parizeau, chantre de la nation inclusive

Le discours du premier ministre J. Parizeau est construit pour répondre aux arguments des adversaires de la souveraineté qui dénigrent ce projet en l'associant à de l'ethnisme. Parizeau est très sensible à cette accusation qu'il cherche à réfuter : « Je pense, dit-il, que l'accusation la plus répandue et la plus grotesque concerne la nature ethnique du Québec ou du nationalisme québécois » (22 novembre 1994). Il sera lui-même victime de cette accusation lorsqu'il expliquera l'échec du référendum par « des votes ethniques et de l'argent ».

Comme le montre le choix des mots du tableau 2, Parizeau privilégie le concept de *peuple* à celui de *nation* qu'il n'utilise que rarement pour désigner le Québec. Lorsqu'il le fait, il limite le fait national à la langue française : « nous sommes la plus importante nation française en Amérique » (22 janvier 1996). Il s'évertue à proposer une vision républicaine de la nation.

Vous allez être frappés d'étonnement peut-être mais la société québécoise est quasi indifférente à l'ethnicité. D'accord, elle ne l'est pas pour la langue. Comme toute autre nation, nous attendons des nouveaux arrivants qu'ils apprennent la langue de la majorité, mais une fois ce pas franchi, nous nous soucions seulement du mérite. (22 novembre 1994)

Il fait valoir à l'appui de sa thèse le fait que plusieurs premiers ministres du Québec venaient de familles irlandaises ou encore que de nombreuses personnalités du Québec dans les milieux politiques, juridiques, culturels et journalistiques avaient des origines très différentes, ce qui atteste que le Québec est une société ouverte et tolérante. Parizeau adhère à la conception inclusive de la nation et vante les mérites de la diversité culturelle. Rappelons aussi que le graphique 3 nous montre que J. Parizeau a été le champion de la québécoïté. Il a employé proportionnellement deux fois plus de références au substantif Québécois que les autres premiers ministres et le syntagme « nous Québécois » est caractéristique des discours de Parizeau.

La nation citoyenne de L. Bouchard

Lorsqu'il succède à J. Parizeau, Lucien Bouchard se donne pour mission de dissiper l'équivoque et la commotion créées par la déclaration de son prédécesseur le soir du 30 octobre 1995. Il inscrit sa définition de la communauté de référence dans la tradition inclusive de ses prédécesseurs qui privilégie la notion de peuple comme concept clé de la pensée identitaire. Ce concept est plus intégrateur et consensuel car il est plus centré sur les droits du citoyen et moins sur les attributs culturels de l'appartenance. Il démarque le nationalisme québécois du nationalisme ethnique.

Le peuple québécois, c'est une évidence, est composé de citoyens, tous égaux, sans exclusive, quelle que soit leur langue ou leur origine. Le Québec a la responsabilité d'assurer à tous ses citoyens la protection de leurs droits fondamentaux, d'assurer la qualité des rapports entre le citoyen et l'État québécois. (11 janvier 1996)
Lorsque le premier ministre du Québec, lorsque le gouvernement et l'administration publique, disent: « nous, le peuple québécois », ils veulent dire tous les citoyens du Québec, sans distinction et sans exception. (13 mai 1996)

Le concept de nation n'occupe pas une place importante dans le vocabulaire de Bouchard et lorsqu'il l'emploie il ne désigne le Québec que dans

42% des occurrences et il réfère essentiellement à la dimension linguistique. «Le peuple québécois adhère à la conception démocratique d'une nation francophone par la langue, plurielle dans sa culture et largement ouverte à l'immigration internationale, comme le montre la diversité pluriethnique de la région montréalaise». (6 octobre 1999)

Pour Bouchard la nation québécoise est en gestation, elle existe comme fait sociologique mais pas encore comme fait politique. C'est la souveraineté qui donne son sens réel à la nation, qui la matérialise en quelque sorte. Tant que les Québécois n'ont pas dit OUI à la souveraineté, la nation n'est que virtuelle. Son testament politique est révélateur de cette conception de la nation comme incarnation politique du peuple québécois. «Je suis en politique active depuis bientôt 13 années. Ces années m'ont apporté beaucoup de compensations, mais elles ont aussi prélevé leur tribut. Je regrette seulement de pas avoir fait mieux et davantage; et surtout de n'avoir pu réaliser mon rêve pour notre avenir collectif, pour l'achèvement de la nouvelle nation québécoise» (11 janvier 2001).

B. Landry, le champion de la nation

B. Landry se distingue de ses collègues par une survalorisation de l'identité nationale et par sa volonté d'affirmer le Québec comme *nation*, mais au sens civique du terme. Il est le seul premier ministre à donner la priorité à ce concept qu'il emploie plus fréquemment que les autres concepts identitaires. En plus, il emploie une série de locutions pour exprimer son sentiment d'appartenance: *notre nation* (18 fois), *le Québec forme une nation* (9 fois), *la nation québécoise* (28 fois). Il propose même une définition de cette nation québécoise:

Citoyennes et citoyens du Québec, plus qu'à aucun autre moment de notre histoire, il est admis que le Québec forme une nation. Une nation civique, inclusive et qui transcende toute forme d'ethnicité. Le gouvernement du Québec a le devoir d'affirmer et de consolider ces réalités de concert avec l'Assemblée nationale, dont les travaux doivent en témoigner ici, devant le Canada et devant la communauté internationale. (22 mars 2001)

Cette dimension de son discours ressort clairement si l'on compare les usages des vocables qui servent à désigner l'identité soit de façon générique (le substantif *nation* et l'adjectif *national*), soit de façon spécifique (le substantif *Québécois*, l'adjectif *québécois*).

Comme s'il croyait à la force du verbe pour inculquer une vision de la nation québécoise, il multiplie les emplois du qualificatif *national* qu'il associe à 53 substantifs différents. Ce faisant, il procède à une « nationalisation » des institutions, celles qui reviennent le plus fréquemment sont *l'Assemblée nationale* (115), *l'ordre national du Québec* (70), *la capitale nationale* (37), *le gouvernement national* (22), *la politique nationale* (17), *l'État national* (6). Il est le seul premier ministre à faire cette association fréquente entre *gouvernement*, *État* et *national* ce qui confirme son engagement envers la création d'un pays souverain.

La nation chez J. Charest

Selon ces indicateurs, J. Charest, quant à lui délaisse les références identitaires et préfère employer le concept de *société* pour parler du Québec.

Le concept de *peuple* arrive au deuxième rang mais il est employé dans 62 % des cas dans le cadre de discours protocolaire où il remet l'ordre national du Québec et où il répète pour chaque récipiendaire une des deux formules suivantes : « avec les compliments du peuple québécois », « au nom du peuple québécois ».

Chez J. Charest le concept de *nation* semble relativement important comparativement aux autres premiers ministres, mais il est employé de façon très particulière. En début de mandat, il se réfère cinq fois aux *nations autochtones* et deux fois seulement à la *nation québécoise* pour expliquer dans un discours en Bavière la spécificité québécoise : « Lorsqu'on parle de la nation au Québec, on parle aussi de la nation québécoise, ce qui n'exclut en rien notre participation au Canada » (14 mai 2003). Pour l'essentiel de son premier mandat, il n'a pas cherché à persuader les Québécois qu'ils formaient bel et bien une nation.

En effet, le concept de *nation* a connu une éclipse de trois ans, avant de resurgir de façon significative dans un discours prononcé le 30 novembre 2006, pour souligner l'adoption par la Chambre des communes d'une motion reconnaissant la nation québécoise :

Pour le Parti libéral du Québec, le Québec constitue aussi, par sa majorité de langue francophone, sa culture, son histoire, son territoire, sa tradition civiliste et ses institutions, une nation au sens politique et sociologique du terme. Cette nation québécoise fait partie d'un grand et riche pays, le Canada, au sein duquel peut s'épanouir son génie.

Ce discours contient 65 % de tous les emplois du concept de *nation* par J. Charest. Mais, contrairement à B. Landry, J. Charest n'utilise pas l'expression « notre nation », il préfère employer des formules plus distanciées (*la, une ou cette*) plutôt que l'adjectif possessif (*notre*) qu'il n'utilise jamais comme s'il ne s'identifiait pas personnellement à cette nation québécoise. L'adjectif possessif « notre » contient une connotation d'exclusivité qui rend l'appartenance à une autre nation impossible. Cette particularité lexicale montre bien que le choix des mots est révélateur d'un positionnement idéologique et confirme dans le cas de J. Charest sont allégeance indéfectible à l'identité canadienne.

Conclusion

Cette analyse lexicométrique montre que le choix ou l'évitement des vocables identitaires reflète les objectifs stratégiques des premiers ministres. Même les premiers ministres fédéralistes comme R. Bourassa et J. Charest ont été contraints par le jeu de la concurrence politique de valoriser le sentiment d'appartenance au Québec pour ne pas être déclassés par les souverainistes auprès des électeurs francophones. Mais il leur fallait aussi concilier ce nationalisme et leur appartenance au Canada. La prédominance du substantif Québécois chez J. Charest est symptomatique de cette approche d'endiguement de l'identité québécoise qu'il s'agit de réinscrire dans le cadre juridique canadien. La stratégie des leaders libéraux consiste en fait à affirmer l'identité québécoise mais en édulcorant sa dimension nationale pour la rendre compatible avec l'identité canadienne comme cela fonctionnait autrefois avec le vocable Canadien français qui marquait la double appartenance du nationalisme traditionnel.

Dans cette logique, la référence identitaire est construite en fonction de l'attitude de la majorité canadienne, elle signifie une acceptation de la dépendance à l'endroit d'une autre référence nationale. Il s'agit d'un trait constant de l'identité collective car, depuis 1840, la représentation de soi est encadrée par une autre collectivité. L'insertion forcée d'une collectivité dans un cadre politique qui lui confère un statut minoritaire l'oblige à construire une double image d'elle-même et à entretenir l'ambivalence identitaire.

C'est bien le sens qu'il faut attribuer à cette reconnaissance de la nation québécoise dans *le cadre du Canada uni* qu'ont célébré les autorités politiques canadiennes et québécoises. Le concept de nation employé dans ce sens affirme la différence culturelle mais occulte l'inégalité politique puisqu'il implique un consentement implicite à la soumission à un niveau supérieur de nation.

NOTES ET RÉFÉRENCES

1. Pierre Trudeau, *Le fédéralisme et la société canadienne-française*, Montréal, HMH, 1967, p. 204.
2. Voir Donald Savoie, « The Rise of Court Government in Canada », *Revue canadienne de science politique*. vol. 32, no. 4, p. 635-664.
3. Voir *Le Devoir*, 9 mai 2005, p. A-8.
4. Voir André Bernard, *Les institutions politiques au Québec et au Canada*, Montréal, Boréal, 1995, p. 68.
5. Pour la période débutant en 1994, on peut retrouver ces discours dans la section archives du site du Premier ministre du Québec. Pour retrouver l'ensemble de ces discours voir le site www.archivespolitiquesduquebec.com Ce corpus ne comprend pas les discours électoraux ni les discours en chambre.
6. On utilise aussi pour désigner cette identité des locutions comme Canadiens d'expression française ou de langue française.
7. « Dans toute véritable fédération, il est essentiel que les États membres participent à la constitution et au fonctionnement des organes centraux » (Chambre de commerce de Québec, 10 mars 1965). « L'avenir de la fédération est intimement lié aux solutions qu'on apportera à ces deux questions » (ces deux problèmes sont le problème fiscal et le partage des compétences législatives, le 27 septembre 1965 à Vancouver).
8. Celui-ci déclarait le 17 août 1963 : « Québec est plus qu'une province, c'est une mère-patrie, mais une mère-patrie dans une confédération, associée sur le plan national », allocution au congrès de l'Association des hebdomadaires de langue française du Canada.
9. Claude Morin, *Mes premiers ministres*, Montréal, Boréal, 1991, p. 447.
10. Gil Rémillard, *Le fédéralisme canadien*, Montréal, Québec-Amérique, 1985, tome II, p. 434.
11. Comparativement aux autres premiers ministres, ils sont nettement sous-employés.
12. Martine Tremblay, *Les coulisses du pouvoir*; Montréal, Québec-Amérique, 2006, p. 57.
13. René Lévesque, *Option-Québec*, Montréal, Éditions de l'homme 1968, p. 19.